



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 septembre 2022

Approbation du schéma régional de la biomasse de Nouvelle-Aquitaine

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a signé l'arrêté préfectoral d'approbation du schéma régional de la biomasse (SRB), après sa validation par le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine le 21 juin dernier.

Élaboré conjointement par l'État et la Région, en lien avec l'ADEME, des partenaires institutionnels et des acteurs socio-économiques représentatifs des filières de production de la biomasse, ce schéma vise à observer en continu la disponibilité de la ressource et ses évolutions dans un contexte où son utilisation, renouvelable et à faible empreinte carbone est amenée à croître dans les années à venir.

Le SRB découle de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et prend en compte la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et les objectifs énergétiques régionaux. Il s'inscrit dans le cadre des politiques publiques visant à favoriser l'avènement d'une économie « bas carbone » et fixe les objectifs de développement de l'énergie renouvelable issue de la biomasse aux horizons 2030 et 2050 en Nouvelle-Aquitaine.

Nourris des différentes démarches de consultation des acteurs du territoire depuis 2017 et sur la base d'un état des lieux des volumes de biomasses inutilisées à ce jour, le SRB structure un plan d'actions selon 4 grandes orientations :

- Partager les connaissances : informer, sensibiliser, former
- Mobiliser durablement la ressource organique à des fins énergétiques
- Valoriser les déchets verts et ligneux des collectivités
- Structurer la valorisation de la ressource ligneuse.

Un point d'avancement sur sa mise en œuvre sera fait chaque année par son comité de pilotage.

Les informations sur le schéma régional de la biomasse sont disponibles sur : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/srb-schema-regional-de-la-biomasse-r1459.html>